

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Tarifs des services publics à compter du 1^{er} janvier 2026 (7.2)**
Service : *Finances (CB)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n°2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU l'article L. 2224-18 du CGCT,

CONSIDÉRANT l'avis rendu par les membres de la commission Finances et Intercommunalité, réunis le 21 octobre 2025,

DÉCIDE

 **DE RÉVISER**, à compter du 1^{er} janvier 2026 les tarifs suivants :

A- TARIFS DIVERS :

TARIFS 2026

• **Voirie :**

Permission de voirie du 1 ^{er} au 30 ^{ème} jour	0,52 € / m ² / jour
Permission de voirie du 31 ^{ème} au 365 ^{ème} jour	0,84 € / m ² / jour
Occupation de voirie pour commerce : terrasse, bar et restaurant	23,05 € / m ² / saison
Occupation de voirie pour transport de fonds	83,20 € / place / mois
Vente de terre végétale	27,00 € / m ³
Tout venant divers	9,50 €
Tirant d'ancrage	53,00 € / ml

• **Bibliothèque :**

Famille résidant à Gex	18,50 €
Famille ne résidant pas à Gex	25,00 €
Personne -18 ans, + 60 ans, étudiants	Gratuit
Personne en recherche d'emploi, bénéficiaires de minimas sociaux	Gratuit
Professionnels de la petite enfance, enseignants et éducateurs ainsi que professionnels, associations ou services de la collectivité de Gex favorisant l'accès d'un public à la lecture ou à la culture	Gratuit

• **Déneigement :**

Forfait par immeuble	170,00 €
Forfait par maison	106,00 €
Heure véhicule (tout quart d'heure commencé est dû)	187,00 €

L'application du forfait annuel fera l'objet d'une proratisation en fonction de la période effective de mise en place du service de déneigement.

• **Cirques - location de place pour :**

Cirque avec surface de chapiteau inférieure à 200 m²	56,00 €
Cirque avec surface de chapiteau comprise entre 200 et 400 m²	135,00 €
Cirque avec surface de chapiteau supérieure à 400 m²	393,00 €

• **Marché :**

Droits de place du marché	1,55 € / ml
Droits de place du marché (abonnement semestriel)	1,35 € / ml
Borne électrique	2,80 €
Stand fêtes - marchés culturels - forfait / table et assimilés de 1,80 m maxi	15,00 €

B- OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

• Camion ambulant restauration/mois	35,00 €
• Camions restaurants (foodtrucks) - forfait / jour lors de manifestations communales ou organisées sur le territoire communal	53,00 €

C - MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL :

• En semaine – tarif horaire	42,40 €
• Dimanche et jours fériés – tarif horaire	63,65 €

D- LOCATION DE SALLES :

• **Salle « ESPACE PERDTEMPS » :**

Forfait salle par évènement	668,00 €
Location du mur d'escalade (journée)	227,00 €

• **Salle « DES FÊTES » :**

Associations locales / AG de copropriétés locales	91,00 €
Associations non locales	284,00 €
Particuliers de Gex	171,00 €
Particuliers hors Gex	284,00 €
Code de la route / jour	28,00 €

• **Salle « ZÉGUT » :**

1/2 journée	53,00 €
Journée	94,00 €
Expositions	Gratuit

• **Salle « MONTROND » :**

Utilisation WE résidents Gex	142,00 €
Utilisation WE non-résidents Gex	204,00 €
Utilisation journée résidents Gex	102,00 €
Utilisation journée non-résidents Gex	148,00 €
Associations locales / AG de copropriétés locales	91,00 €
Associations non locales	284,00 €

• **Salle « CENTRE MARIUS CADOUZ » :**

Salle de réunion

Envoyé en préfecture le 10/11/2025

Reçu en préfecture le 10/11/2025

Publié le

91,00 €

ID : 001-210101739-20251107-2025_195_DEC-DE



• **Salle « CENTRE ASSOCIATIF » :**

Salle de réunion

91,00 €

• **Remplacement de la vaisselle cassée :**

Pièce manquante lors de l'état des lieux de restitution de la salle

0,80 €

E- CONCESSIONS AU CIMETIÈRE :

Concessions de 30 ans (2 places)

406,00 €

Concessions de 30 ans (4 places)

803,00 €

Columbarium (30 ans) :

- Case (2 places)

271,00 €

- Case (3 places)

405,00 €

- Case (4 places)

537,00 €

Nouveaux éléments funéraires installés en 2019 (agrandissement) :

- Caveau préfabriqué 3 places (pour une durée de 30 ans) :

1 707,00 €

- Caveau tombe cinéraire (pour une durée de 30 ans) :

527,00 €

- Caverne (pour une durée de 30 ans) :

527,00 €

✚ **DE DIRE** que les associations locales pourront bénéficier d'une gratuité de mise à disposition de salle, dans la limite de deux fois au cours d'une même année civile.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 07 novembre 2025.
Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 10 novembre 2025, publiée sur le site internet de la ville le 10 novembre 2025.

Envoyé en préfecture le 10/11/2025

Reçu en préfecture le 10/11/2025

Publié le



ID : 001-210101739-20251107-2025_195_DEC-DE

